



**Jean Delisle, Alain Otis, *Les douaniers des langues. Grandeur et misère de la traduction à Ottawa (1867-1967)*. Laval, Presses de l'Université de Laval, 2016, 491 p. ISBN978-2-7637-3117-9.**

Dans *Les Douaniers du langage. Grandeur et misère de la traduction*, Jean Delisle et Alain Otis retracent l'histoire d'un siècle d'activité de traduction, de 1867 à 1967<sup>1</sup>. Grâce aux portraits des ceux qui, durant cette période, ont exercé la profession de traducteur, sans qu'ils soient préalablement promis à la pratiquer, les auteurs brossent une rétrospective des relations qui s'établissent aussi bien entre les traducteurs, d'autres professions libérales et acteurs sociaux – représentants des différents niveaux et domaines de la société (politique, culturel, éducatif, législatif, etc.) –, qu'entre les traducteurs mêmes qui œuvrent, d'une part, pour la reconnaissance de leur statut et, d'autre part, pour l'organisation dans des associations professionnelles. L'histoire des traducteurs fédéraux au Canada se diviserait en deux périodes : avant et après 1967, année qui marque la fin de l'âge d'or de la traduction (p. 5).

Parce que l'histoire ne conserve pas la mémoire des traducteurs, sauf sans doute et « paradoxalement » celle des écrivains, pour lesquels « la traduction n'a été qu'une occupation connexe » (p. 1), dans *Les Douaniers du langage. Grandeur et misère de la traduction*, Delisle et Otis confirment que « c'est dans la petite histoire que se nouent les événements humbles et cachés qui dans le silence font lentement la grande histoire » (Brault 1942, 13) Ainsi les auteurs se décident à faire une incursion dans les annales pour faire valoir les traducteurs qui, se plaisant au jeu de « courtiser » les muses, ont contribué à la création des premières

---

<sup>1</sup> 15 traducteurs en titre sont recensés en 1867, environ 100 en 1934 et 250 en 1967.

associations de traducteurs (p. 3). Partant de ce premier objectif de recherche, le second objectif poursuivi dans l'ouvrage concerne la création des services de traduction visant notamment la correspondance, services assurés par les *commis* ou les *sténographes bilingues* – traducteurs qui proviennent d'horizons des plus divers. La reconstitution historique, méthode de recherche qui est le bienfondé de cette « sociologie du traducteur » (p. 5), détermine les auteurs à inscrire leur réflexion dans « les études sur le traducteur » (cf. Chesterman, *Translator Studies*), dont l'intérêt porte sur la scolarité du traducteur, ensuite sur son statut social et professionnel et, enfin, sur le domaine de traduction.

Agissant avec détermination, les auteurs rendent justice aux traducteurs, contraints à obéir aux autorités qui leur imposent souvent des significations, sens ou syntagmes dont la légitimité ne sera reconnue et acceptée que quelques décennies plus tard (voir la traduction sémantique de l'anglais *dominion* par « puissance », p. 9-17, dont la révision deviendra la bête noire des traducteurs qui devaient faire disparaître « Dominion » et « Puissance » de la *Loi des élections fédérales* de 1938 (p. 291). Selon Delisle et Otis, la pénurie de traducteurs de langue française – « spécialisés », on dirait aujourd'hui – serait à l'origine de la reconversion professionnelle, des licenciés en droit notamment (à comparer avec le nombre de traducteurs d'anglais, p. 20 *et passim*). Plus qu'une typologie des traducteurs, c'est une hiérarchie des catégories qu'on élabore : les commis traducteurs (p. 21), les traducteurs fédéraux (p. 22 *et passim*), le cumul de fonctions de traducteur et de secrétaire. Le niveau d'exigence à l'examen varie selon la catégorie visée, de quelques heures pour les traducteurs ou commis bilingues (p. 23) à deux jours et cinq épreuves, pour les traducteurs parlementaires. Six catégories de traducteurs sont recensées durant la deuxième décennie du XX<sup>e</sup> siècle, dont les quatre premières – 1) le traducteur en chef ; 2) premier traducteur ; 3) traducteur principal ; 4) traducteur senior – travaillent auprès des Services de l'État ; alors que les deux dernières – 5) traducteur et 6) traducteur junior composent la « caste » des commis bilingues (p. 24). La diminution du nombre de traducteurs d'anglais dans l'intervalle 1867-1967 est due au fait que, durant les années de transition et jusqu'en 1920, dans l'administration fédérale, il n'y avait qu'une langue de travail : l'anglais. Bien que langue officielle, le français était massivement réduit (p. 33, 43) parce que l'on considérait qu'il était dans l'intérêt du Canada que le pays fût unilingue (cf. L. Richter 1933, p. 51)

« Travailleurs intellectuels », les traducteurs, pour la plupart des journalistes et des écrivains, ont constitué une « aristocratie » parmi les fonctionnaires d'Ottawa (p. 33) et bénéficié des privilèges

(tels que le « congé sessionnel »<sup>2</sup> leur permettant de rejoindre les familles ou d'aller sur la Côte d'Azur, etc. –p. 45-48 –, l'« immunité », etc.) qui « suscitaient [...] l'envie des autres traducteurs fédéraux » (p. 37), ou des « nègres » qui devaient les remplaçaient, au cas d'urgence, dans les Chambres (p. 46). *La loi du service civil de 1918*, qui garantissait ces privilèges, préconisait également des interdictions (p. 35-36 et *passim*). Cependant, favoritisme, népotisme et nominations partisans des traducteurs furent également enregistrés (p. 50-52, 96-118).

Les privilèges, tout comme les exigences découlant du recrutement des traducteurs des Débats (« des têtes fortes ») et des traducteurs de service sont à l'origine des « relations de travail parfois houleuses » (p. 40). Afin d'« améliorer la qualité des traductions », un guide pour la rédaction des débats est publié en 1914 (2<sup>e</sup> édition en 1994) et, en 1938, paraît un *Formulaire pour la traduction des débats*. « La qualité douteuse des traductions » s'explique(-rait) par le favoritisme, la méconnaissance des langues, les traducteurs non qualifiés, l'insuffisance de personnel et, en conséquence, le surmenage qui a mené même à la mort de huit traducteurs fédéraux (p. 52-53, 63). D'autres méfaits sont retenus, desquels les conditions de travail sont responsables (p. 56-62, 64-65).

À l'époque, la presse canadienne – la presse de partout, d'ailleurs : la presse roumaine a connu un destin pareil, par exemple (Ciuchindel 1956, Lungu-Badea 2008) – était un produit de traduction. Pour les francophones, minoritaires au Canada, la traduction est un instrument de représailles de l'isolement, un impératif donc (p. 69) ; alors que d'aucuns diplômés en droit en font, surtout, un tremplin politique –P. Bruchési, L.-O. David, R. Girard, W. Gascon, etc. (p. 67-68, 70-71). « Professions sœurs », vaguement délimitées, les métiers de journaliste et de traducteur permettent aussi la consécration dans le domaine de la littérature, tel fût le cas de William Chapman, Joseph Tassé, Jules Fournier, Jean-Marc Poliquin, etc. (p. 71-73).

Deux portraits de ces « soldats de la plume » viennent compléter le tableau des traducteurs : celui de Rémi Tremblay (p. 119-126), esprit indépendant « traducteur à pourvoir », et celui de Sylva Clapin, bibliophile, lexicographe novateur, polémiquant contre les puristes, qui élabore le *Dictionnaire canadien-français* et le *Nouveau dictionnaire français-anglais-anglais-français* (p. 127-132).

---

<sup>2</sup> Ce congé leur sera nonobstant retiré en 1935, après l'organisation du Bureau des traductions (p. 208).

L'institutionnalisation de la profession se réalise grâce à la première *Loi sur la fonction publique du Canada* (1868) qui a mené à la création d'un Bureau du service civil, chargé d'organiser les examens et de délivrer les attestations de « capacité » et de « moralité » (p. 133-170). Néanmoins, le statut du traducteur est au gré des hommes politiques : au cas où les traducteurs-journalistes publient des articles critiques sur les députés faisant preuve d'incompétence, les traducteurs sont destitués (E. Tassé, B. de Saint-Aubin, R. Tremblay, E. Tremblay, E. Poirier, Bouchard, McLeod, Pelland, Neuspiel), immolés « sur l'autel de la partisanerie politique » (p. 139), accusés de calomnie (p. 147-148). Ces controverses n'affaiblissent point la passion des traducteurs francophones tenus de défendre la langue française face aux partisans des thèses eugéniques qui, comme R. J. Wicksteed, s'estimaient en droit « d'éradiquer le français et de combattre le bilinguisme au Canada » (p. 155), comme il était prévu dans l'article 41 de *l'Acte d'Union* (1840) qui « proscrit l'usage du français et consacre l'anglais comme seule langue officielle du législatif et de l'administration » (p. 171). Cet article place la traduction administrative sous de sombres auspices : bien qu'elle ne soit pas interdite, le législateur n'est plus tenu de conserver les versions françaises. La nouvelle loi, adoptée en 1841, poursuivait « à faire contrepoids à l'unilinguisme institutionnel anglo-saxon », réglant la possibilité de publier et de traduire les lois en français. À partir de 1867, la rhétorique officielle proclame que la traduction est indissociable de la réalité canadienne, tout comme de « l'unité nationale » et de la « dualité linguistique ». (p. 174), alors qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, elle recommande aux ministères d'embaucher des traducteurs spécialisés. On assiste ainsi à la décentralisation des services de traduction, ce qui encourage inévitablement la spécialisation des traducteurs (p. 179-181). Bien que le vent soit pour la décentralisation, la centralisation ne cédera pas sans combattre. Des essais (échoués) de faire fusionner les services de traduction sont enregistrés en 1920, 1924. Ces tentatives des hommes politiques – qui se connaissaient en traduction autant qu'en chinois ou qu'en hindoustan[i] » (p. 202), envisageaient de « mettre un frein au développement 'anarchique' des services de traduction. » (p. 195). L'impopulaire projet de loi n°4 *Loi concernant le Bureau des traductions* a été perçu comme « une attaque pernicieuse contre le bilinguisme » (p. 191), la centralisation étant considérée moins comme remède et plus comme piège (p. 193), un moyen de « diminuer la part faite à la langue française dans les différentes ministères fédéraux » (p. 209). Le spectre de la centralisation a failli revenir en 1966, mais heureusement le projet impopulaire de 1934 restera la seule bataille (p. 211).

Dès 1934, on instaure le travail/la traduction de nuit, dans le but d'éviter le décalage de parution, en anglais et en français, des délibérations des deux Chambres (p. 219-220). À l'initiative des surintendants, on doit de surcroît : la création des services de terminologie, dans les années '50 (p. 230-231) ; la réforme linguistique qui mènera à l'adoption, en 1968, de la *Loi sur les langues officielles* et l'inauguration de l'interprétation simultanée à la Chambre des Communes, en 1959, et au Sénat, en 1961 (p. 232-233). Le Bureau fédéral des traductions exténuaient les traducteurs. La responsabilité qui leur était assignée et le volume immense de travail seraient à l'origine de certains décès. Raison pour laquelle Omer Chaput a comparé le Bureau des traductions à un « camp de mort » et la traduction à un « instrument de torture » (p. 247), rappelant amèrement le dicton en vogue à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : « le travail n'a jamais tué personne » (p. 248).

Renouant avec un intérêt antérieur, illustré dans *Les Portraits de traductrices* (2002) et s'inscrivant dans une préoccupation nationale, *Le métier du double: portraits de traductrices et traducteurs littéraire* (2005), Delisle et Otis n'oublie pas les traductrices, embauchées dans les ministères à peine à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, Marie-Angéline Lamouche, travaille pour le Ministère de la Marine depuis 1879, est devenue titulaire en 1906, 7 ans avant de prendre sa retraite (p. 249-250). Nous mentionnons quelques noms de traductrices : Eleanor Mercer, Irène Arnould, Ottavienne Gabrielle Saint-Denis, Yvonne Sénécal, Malvina Tremblay, Maria Pouliot, Eva Sénécal, Evelyne Bolduc, Marie-Blanche Fontaine, Irène de Buisseret. La discrimination à l'embauche est doublée d'une discrimination salariale – confirmée par *La Loi du service civil* de 1906 –, et d'une compétition avec les hommes qui empêchent les femmes à obtenir des postes de direction bien rémunérés (p. 251).

Au Canada, le français n'est pas une langue morte, mais une langue qui vit immortellement (p. 289), d'où l'axiome « foi et langue » (p. 277-278). En conséquence, les grands *Congrès de la langue française au Canada* (1912, 1937, 1952) et l'enseignement de la traduction à l'université, qui commence à se distinguer de l'apprentissage des langues, auraient dû contribuer à consolider le statut des traducteurs de langue française, et parallèlement à faire oublier le désaveu public, intenté par J.-Fr. Pouliot, la veille du 3<sup>e</sup> *Congrès de la langue française au Canada*, juin 1952 (p. 289-299).

Dans un pays bilingue où le contact quotidien du français et de l'anglais est « propice » aux interférences (p. 304), il était nécessaire de distinguer entre l'apprentissage des langues et la formation des traducteurs. L'origine de l'enseignement de la traduction remonte à 1936. C'est ainsi que l'université vient « à la

rescousse du recrutement » de bons traducteurs, car « l'art de bien traduire s'acquiert par l'étude réfléchie des langues et des techniques de traduction jumelée à une pratique constante de l'écriture. » (p. 303). Le premier cours de traduction est donné le 1<sup>er</sup> octobre 1936, à l'Université d'Ottawa, par Pierre Daviault qui restera titulaire jusqu'en 1964. D'autres cours de traduction assurent Clément Beauchamp et Denys Goulet. La formation et le recrutement des traducteurs étant « intimement liés », les exigences nouvelles de la profession rendaient invalide la dite « formation » antérieure à 1950, lorsque des traducteurs recrutés des professions libérales apprenaient sur le tas (p. 311). Parce que les traducteurs et les sténographes refusaient de déménager à Ottawa, ville monolingue, le Bureau fédéral des traductions crée un satellite à Montréal, division inaugurée en 1964 (p. 313). Le volume croissant de traductions à faire et le nombre réduit de traducteurs spécialisés légitime l'idée de monter un Ministère de la Traduction (p. 315).

Dans les années '50, les interprètes se spécialisent et sont de plus en plus sollicités pour les Débats (p. 341). Cependant, les professions de traducteur et d'interprète restent indistinctes pour la majorité des bénéficiaires et de la population (p. 337). Les interprètes qui travaillaient parfois quatre-vingts heures par semaine, arrivaient à ne se faire plus remarquer parce qu'on les identifiait aux orateurs interprétés (p. 342-343, 348). Le débat des sénateurs sur la pertinence du service d'interprétation fut doublé d'un amendement approuvé par la Chambre des communes par lequel on prévoyait que toute personne « a droit à un interprète » dans des situations juridiques qui se déroulent dans une langue qu'elle ne parle/comprend pas (p. 345). L'interprétation simultanée est inaugurée au Sénat, le 14 septembre 1961. D'ailleurs, les services d'interprétation parlementaires ont été considérés comme « une nécessité constitutionnelle » (p. 351) qui renforçait le statut bilingue de l'État canadien.

Durant la période recensée, les traducteurs fédéraux ont contribué à la vie culturelle (littéraire, artistique, musicale), scientifique, sportive (p. 354-361 ; 366-383, 403-424). Ils se sont également consacrés à la défense de la langue française de référence ou universelle, d'aucuns rejetant l'idée d'un français canadien (p. 363). C'est ainsi que les traducteurs et les interprètes parviennent à refléter la réalité et l'histoire d'un pays, d'une langue (v. K. Spicer). Par « cette plongée dans l'histoire », Jean Delisle et Alain Otis nous font découvrir qu'au Canada et notamment à Ottawa, capitale de la traduction, la valeur de la traduction n'est pas que symbolique. Elle « a suivi l'évolution des institutions, des mœurs et des courants sociaux » (p. 426) et « proclamé », avec la *Loi constitutionnelle de*

1867, le « bilinguisme » comme l'« une des valeurs fondatrices et distinctives du Canada » (p. 431).

Par ce devoir de mémoire, Jean Delisle et Alain Otis font un éclairage sur les traducteurs grâce auquel ceux-ci arrivent à se soustraire à l'ingratitude de l'histoire et des lecteurs.

### Références bibliographiques

CIUCHINDEL, C. « Despre începuturile presei românești : Courier de Moldavie ». In : *Limba și literatura*, II, 1956 : 353.

DELISLE, J. (dir.). *Portraits de traductrices*. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 2002.

LUNGU-BADEA, G. « Despre formarea unei conștiințe traductive și încercarea de standardizare a procesului de traducere ». In : G. Lungu-Badea (dir.). *Un capitol de traductologie. Studii de istorie a traducerii* (III). Timisoara : Editura Universității de Vest, 2008 : 23-78.

WHITFIELD, A. (dir.). *Le métier du double : portraits de traductrices et traducteurs littéraires*. « Nouvelles études québécoises ». Éditions Fides, 2005.

**Georgiana Lungu-Badea**

